

DROIT DU TRAVAIL  
DROIT DES SOCIÉTÉS  
CRÉATION ET TRANSMISSION  
D'ENTREPRISE  
FISCALITÉ ET PATRIMOINE  
DROIT DES CONTRATS  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
RÉSOLUTION AMIABLE DES LITIGES  
CONTENTIEUX DES AFFAIRES  
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
DROIT PUBLIC  
FORMATION  
ENVIRONNEMENT  
COMMERCE INTERNATIONAL

AVOCATS ASSOCIÉS

Corine ANDRIEUX  
Nathalie BAILLY  
Frédéric BLAISE  
Maryline BUHL  
Alexia CADIX  
Armin CHEVAL  
Olivier COLNAT  
Thibaut CUNY  
Catherine EDELENYI  
Cyrille GUENIOT  
Charlène MANGIN  
Hervé MONTAUT  
Anny MORLOT  
Mickael MUNIN  
Philippe SESTER

AVOCATS

Pauline BARREAU  
Anne CHARLIQUART  
Leyla DUYGULU  
Géraldine EMONET  
Cécile GEORGEON  
Vincent LARRORY  
Alice MARCHAL  
Audrey REMY  
Pierre WEIRIG

AVOCATS SENIOR COUNSEL

Jacques BROUILLET  
Claude NOEL

AVOCATS ASSOCIÉS GROUPE ACD

Anne-Sophie BOUR  
Lionel HOUPERT  
Caroline PORTIER  
Séverine VALENT  
Olivier VILLETTE

AVOCATS HONORAIRES

Didier-François APOSTOLO  
Catherine CLOQUET  
Robert COLAS  
Pierre-Jean GUARDIOLLE  
Dominique PIERSON  
Christian RENY



I) LOIS ET REGLEMENTATION

- Index Égalité les obligations à remplir d'ici le 1er septembre 22 ( loi RIXAIN du 24/12/21 )

Les entreprises qui ont un score inférieur à 85 doivent publier les objectifs de progression , tandis que celles qui ont un score inférieur à 75 doivent publier les mesures de correction auprès du ministère et du CSE

LS 13/7

- La défiscalisation des heures supplémentaires, prévue par la loi sur le pouvoir d'achat est jugée inefficace par de nombreux économistes ; en tout cas elle ne profite pas aux ménages modestes  
le figaro 15/7

- Selon un rapport du forum économique de DAVOS , il faudra 132 ans de plus pour atteindre la parité Femmes-hommes ...ce n'est pas grave à l'échelle des milliers d'années précédentes  
le figaro 15/7

- LA LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT a été adoptée le 3/8 avec notamment :

- la possibilité de distribuer une « prime de partage de la valeur » exonérée de SS dans la limite de 3 000 ou 6 000 euros, et exonération fiscale pour les salariés payés moins de 3 fois le Smic
- facilitation de la mise en place d'un accord d'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés pour une durée maximum de 5 ans
- déblocage de l'épargne salariale en exonération fiscale et sociale, autorisée jusqu'au 31/12/22 dans la limite de 10 000 euros
- incitation (?) à augmenter les salaires mini inférieurs au Smic dans plusieurs CCN
- déduction forfaitaire des cotisations patronales sur les heures supplémentaires A COMPTER DU 1/10 pour les entreprises entre 20 et 240 salariés ( puisque les plus petites entreprises en profitent déjà )
- déconjugalisation de l'allocation des adultes handicapés (AAH)  
LS du 8/8

- Mise à jour du bulletin officiel de la SS compte tenu du Smic fixé au 1/8 à 11,07.  
LS du 8/8

- LOI DE FINANCE RECTIFICATIVE POUR 2022.

LS 9/8

Adoptée le 4/8 avec en particulier

- la monétisation possible des JRTT
  - l'exonération fiscale de Heures Supplémentaires pour toute l'année 2022 dans la limite de 7 500 euros > (au lieu de 5000 )
  - exo fiscale et sociale des titres resto revue à la hausse
- les aides à l'embauche , mise à jour du BOSS.  
LS 1/9

- ASSURANCE CHOMAGE

Les taux modulés (bonus/malus) ont été notifiés le 29/8, et les règles actuelles seront prolongées après le 1/11 initialement prévu pour le changement.

LS 1/9

- Dossier LS du 1/9 sur l'aide à l'embauche en contrat de professionnalisation

## II ) RELATIONS INDIVIDUELLES

- le salarié n'a pas à être informé qu'il peut demander ( dans les 15 J ) des précisions sur les motifs de son licenciement  
cass soc 29/6/2022 No20-22 220
- le licenciement pour inaptitude d'un salarié protégé , autorisé par l'inspecteur du travail n'empêche pas l'intéressé à agir en résiliation judiciaire pour demander (et obtenir ) des dommages-intérêts au titre du harcèlement a l'origine de cette inaptitude et la condamnation de l'employeur pour nullité du licenciement ainsi qu'au remboursement des indemnités chômage  
cass soc 15/6/22 No20-22.430
- le juge prud'homal peut être saisi directement , même en présence d'une clause de médiation préalable dans le contrat de travail des lors que cette saisine implique une phase de conciliation préalable obligatoire  
cass soc 14/6/22 Avis No 15 006
- renoncer à une mise a pied conservatoire en demandant au salarié de reprendre son travail n'empêche pas de poursuivre la procédure de licenciement engagée dans le mm temps  
cass soc 18/5/22 No 20-18.717

- malgré un contrat de travail indiquant une ancienneté depuis juillet 1992 ..et un bulletin de paie mentionnant cette date mais aussi celle son embauche en 2015..! le juge a considéré que la volonté de reprise d'ancienneté n'était pas établie ...et retient la date de 2015...! étonnant, non ?  
cass soc 15/6/22 No 20-22 276

- portée d'une clause de médiation dans un contrat de travail ?  
Selon un AVIS de la cour de cass du 14/6/22 No15006 cela ne peut empêcher de saisir directement le CPH puisque celui -ci compte une procédure de conciliation préalable obligatoire

Autrement dit...ce type de clause est inutile !!

LS 12/8

- publication du rapport annuel de la cour de Cass.  
LS 1/9

### III) RELATIONS COLLECTIVES

- Covid 19. L'employeur doit assurer le retour en toute sécurité des salariés vulnérables  
Selon le guide repère des mesures de prévention mis a jour par le ministère le 1/8.  
LS Du 16/8

- AT. L'absence de formation à la sécurité ne permet pas de retenir d'office le délit de blessures involontaires  
Cass crie du 21/6 No 21-85 691....ce n'est cependant pas une raison pour négliger ce type de formation !  
LS 16/8

- possibilité pour l'employeur d'imposer des jours de repos , et pas seulement en cas de difficultés économiques cass 6/7. Ainsi qu'une série de décisions de la cour de cass ou du conseil d'état.  
LS 1/9

#### **Jacques Brouillet**

Avocat au barreau de Paris

Cabinet ACD

07 88 03 21 63